



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 19 octobre 2020 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, M. Frédéric LUTTER,
Mme Evelyne RICH, M. Bruno BARTHELMÉ, Mme Michelle OUDIN,
M. Antoine REIBEL, Mme Samantha LUDWIG,
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membre absent excusé :

Mme Sylvie CROVISIER

Date de convocation : 12/10/2020

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020
3. Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
4. Délibération pour l'adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale
5. Bibliothèque municipale : opération de désherbage
6. Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) : proposition de convention de mise à disposition de personnel en intérim
7. Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) : présentation du rapport d'activité 2017, 2018 et 2019
8. Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) : présentation des rapports d'activité 2019
9. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
10. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents.

Avant de démarrer la séance, elle invite tous les conseillers, suite à un appel de l'Association des Maires de France, à respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au Collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné le 16 octobre 2020 par un acte barbare et terroriste.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Samantha LUDWIG en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de 1 000 habitants et plus doivent établir le règlement intérieur de leur Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation.

Une information récente nous a été communiquée à ce sujet.

Conformément au droit local, l'article L.2541 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe en Alsace-Moselle ce seuil à 3 500 habitants.

Le règlement intérieur n'est donc pas obligatoire pour notre commune, mais reste tout de même possible.

Ainsi, Madame le Maire propose de ne pas instaurer de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de ne pas instaurer de règlement intérieur.**

4. DÉLIBÉRATION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Madame Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe, présente ce point.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Elle expose à l'assemblée la nécessité d'instaurer un règlement intérieur qui encadre les conditions d'accès à la bibliothèque, de consultation et de communication des ressources documentaires, d'inscription et de prêts de documents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ci-annexé.**

5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : OPÉRATION DE DÉSHÉBAGE

Madame Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe, présente ce point.

Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité, la bibliothèque est amenée à retirer périodiquement ce qui peut nuire à la bonne apparence, à l'actualité et à la pertinence des collections présentées. Le but étant de répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public.

Il s'agit de retirer des collections les documents :

- détériorés, abimés ou peu présentables
- obsolètes et/ou dont les informations sont dépassées
- avec un taux de rotation très faible
- magazines périodiques

Les ouvrages recensés pour être donnés à la Croix Rouge sont ceux de la dernière liste datée du 15.09.2020.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **procède au déclassement des documents déshébé ;**
- **décide :**
 - **de faire don des ouvrages de la liste du 15.09.2020 (sauf magazines) à la Croix Rouge Obernai en la personne de Monsieur FROMM Robert, qui se chargera de leur transport**
 - **de mettre à disposition du public les magazines ;**
- **autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.**

6. CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN (CDG67) : PROPOSITION DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL EN INTÉRIM



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG 67) propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **autorise Madame le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service de missions temporaires du CDG 67, en fonction des nécessités de services ;**
- **autorise Madame le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du CDG 67 ainsi que les documents y afférents.**

**7. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN (CCCE) :
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017, 2018 ET 2019**

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) a fait parvenir à chacune de ses communes membres son rapport annuel en date du 18 septembre 2020 relatif à l'activité de l'établissement de coopération intercommunale ;

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adoptée en sa séance du 29 juillet 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **prend acte du rapport d'activités 2017, 2018 et 2019 relatif à l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.**

**8. SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT (SDEA) : PRÉSENTATION DES
RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2019**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Monsieur Bruno BARTHELMÉ, délégué au SDEA pour les commissions locales « assainissement », « eau potable », et « grand cycle de l'eau » soumet à l'assemblée les rapports annuels 2019 du service public d'eau potable et de l'assainissement élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ces rapports est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et de l'assainissement et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

Ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno BARTHELMÉ,

Le Conseil Municipal,

- **prend acte des rapports annuels d'activité 2019 « eau » et « assainissement ».**

9. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 22/09/2020 au 19/10/2020 :

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Objet	N° d'enregistrement	Décision
SCHMELTZ Gilbert	10 rue du Printemps	Ravalement de façades	DP 06723320R0026	Accordé le 29/09/2020
SPIESS Annie	43 rue de Benfeld	Division en vue de construire	DP 06723320R0027	Accordé le 29/09/2020
CABINET BILHAUT	31 rue du Général Leclerc	Division en vue de construire	DP 06723320R0028	Accordé le 29/09/2020

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
REIBEL Stéphane BLIND Aurélia	19 rue du Noyer	Construction d'un garage	PC 06723320R0007	Accordé le 29/09/2020



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

10. DIVERS

- Information sur l'arrêté préfectoral du 05/10/2020 portant enregistrement de l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux par la Société BIOMETHANE du PIEMONT SAS sur la Commune de ZELLWILLER ;
- Point sur le projet d'implantation d'une micro-crèche dans l'ancien local du Crédit Mutuel ;
- Point sur l'organisation de la commission « action sociale » et différences avec l'ancien CCAS. Le Conseil d'Administration étant dissous, il n'est plus nécessaire de faire appel aux membres extérieurs (organismes sociaux, etc...). Toutefois, si le besoin se présente, il n'est pas exclu que ces personnes soient consultées dans la cadre d'un dossier d'aide sociale.
- Point sur l'avancement de la fibre optique
- Point sur le Conseil Municipal des Enfants à la demande de M. Fabien WEISSENBERGER
- Point sur le dossier PLU à la demande de M. Fabien WEISSENBERGER
- Information sur le transfert des baux de fermage de M. Christian JEHL : S'agissant d'une EARL, ce sont Mme Audrey JEHL MULLER et M. Cédric MULLER, nouveaux gérants, qui exploiteront les terres communales.
- Point sur l'organisation de la messe en hommage à Claude SCHOETTEL le 24 octobre prochain
- Mme Rosalie HUMLER propose d'attribuer le nom de Claude SCHOETTEL à un bâtiment communal ou un espace public en son hommage.
- Point sur l'annulation de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 : seuls le maire et les adjoints se rendront au monument aux morts pour le dépôt d'une gerbe
- Point sur le contrôle des aires de jeux demandé par M. Fabien WEISSENBERGER ;
- Point sur l'enquête « accueil du matin » suite au dernier conseil d'école demandé par M. Fabien WEISSENBERGER .

Dates à retenir :

- Adjudication de bois de chauffage : le 26/10/2020 à 19h30 à la salle polyvalente

Séance close à 23h15.

Prochaine séance : à définir